



Conseil de sécurité

Distr. générale
19 septembre 2005
Français
Original: anglais/français

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)

Note verbale datée du 13 septembre 2005, adressée au Président du Comité par la Mission permanente du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente du Royaume du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) et a l'honneur de se référer à sa note en date du 5 juillet 2005.

La Mission permanente du Maroc transmet par la présente le complément d'information demandé par le Comité suite à la présentation du rapport du Royaume du Maroc le 28 octobre 2004 (voir annexe).



**Annexe à la note verbale datée du 13 septembre 2005, adressée au Président du Comité
par la Mission permanente du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais/français]

Paragraphe 1 et questions connexes évoquées aux paragraphes 5, 6, 8 a), b) et c) et au paragraphe 10

État : Maroc

Date du rapport : 28 octobre 2004

Avez-vous souscrit l'une des déclarations suivantes ou votre pays est-il partie à l'un des traités ou conventions ou membre de l'un des mécanismes suivants?		Oui	Dans l'affirmative, indiquez les informations pertinentes (signature, adhésion, ratification, entrée en vigueur, etc.)	Observations (l'information se rapporte aux numéros de page de la version française du rapport ou à un site Web officiel)
1	Déclaration générale sur la non-détention d'armes de destruction massive	X	Le Maroc ne détient ni ne met au point aucun arme de destruction massive ou produit analogue	Page 3, par. 9, du rapport national
2	Déclaration générale d'engagement en faveur du désarmement et de la non-prolifération	X	Engagement dans la lutte menée par la communauté internationale contre le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive Signature et ratification de l'ensemble des instruments multilatéraux relatifs aux armes de destruction massive Engagement pour un désarmement général et complet Appui aux résolutions de l'Assemblée générale sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires	Page 2 du rapport national Page 3 du rapport national Page 1 du rapport sur l'application du TNP Page 1 du rapport sur l'application du TNP Page 2 du rapport sur l'application du TNP
3	Déclaration générale sur la non-fourniture d'armes de destruction massive et d'éléments connexes à des acteurs non étatiques	X	Efforts normatifs de lutte contre le trafic d'équipements ou de matières pouvant aider des acteurs non étatiques à acquérir des armes de destruction massive Attachement à la résolution 1373 Rapport sur l'application du Traité de non-prolifération Mesures prises pour compléter l'arsenal juridique relatif à la prévention de la prolifération des armes de destruction massive parmi des acteurs non étatiques	Page 2 du rapport national Page 2 du rapport national Page 2 du rapport sur l'application du TNP Page 2 du rapport sur l'application du TNP

Avez-vous souscrit l'une des déclarations suivantes ou votre pays est-il partie à l'un des traités ou conventions ou membre de l'un des mécanismes suivants?	Oui	Dans l'affirmative, indiquez les informations pertinentes (signature, adhésion, ratification, entrée en vigueur, etc.)	Observations (l'information se rapporte aux numéros de page de la version française du rapport ou à un site Web officiel)	
4	Convention sur les armes biologiques	X	Ratifiée le 21 mars 2002	Page 3 du rapport national
5	Convention sur les armes chimiques	X	Ratifiée le 13 décembre 1995	Page 3 du rapport national
6	Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires	X	Ratifié le 27 novembre 1970	Page 3 du rapport national Page 1 du rapport sur l'application du TNP
7	Traité d'interdiction complète des essais nucléaires	X	Ratifié le 17 avril 2000	Page 3 du rapport national Page 2 du rapport sur l'application du TNP
8	Convention sur la protection physique des matières nucléaires	X	Ratifiée le 23 juillet 2002	Page 3 du rapport national Page 2 du rapport sur l'application du TNP
9	Code de conduite de La Haye	X	Signé le 25 novembre 2002	Page 3 du rapport national
10	Protocole de Genève de 1925	X	Ratifié le 7 octobre 1970	< http://disarmament.un.org:8080/TreatyStatus.nsf >
11	Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)	X	Ratifié le 17 septembre 1957	< http://iaea.org/About/Policy/MemberStates >
12	Zone exempte d'armes nucléaires/Protocole(s)	X	Traité de Pelindaba, signé le 11 avril 1996	< http://disarmament.un.org:8080/TreatyStatus.nsf >
13	Autres conventions et traités	X	Convention sur le marquage des explosifs plastiques et en feuilles aux fins de détection	Page 4 du rapport national
14	Autres mécanismes	X	Voir tableau 1 annexé	
15	Autres	X		

Paragraphe 2 – Armes biologiques

État : Maroc

Date du rapport : 28 octobre 2004

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Fabrication/production	X	Dahir du 14 avril 1914 Loi n° 03-03 (loi antiterroriste)	X	Dahir du 14 avril 1914 Loi n° 03-03 (loi antiterroriste)	Le Maroc ne produit pas d'armes biologiques. Le droit marocain interdit la production d'armes de destruction massive (p. 3, par. 9, du rapport national). Page 5 du rapport national
2	Acquisition	X	Dahir du 14 janvier 1914 Dahir du 31 mars 1937* Dahir du 2 décembre 1992 Décret du 30 janvier 1954	X	Dahir du 14 janvier 1914 Dahir du 31 mars 1937 Dahir du 2 décembre 1992 Décret du 30 janvier 1954	Page 5 du rapport national
3	Possession	X	Dahir du 31 mars 1937 Loi n° 03-03 (loi antiterroriste)	X	Dahir du 31 mars 1937 Loi n° 03-03 (loi antiterroriste)	Page 4 du rapport national
4	Constitution de stocks	X	Dahir du 31 mars 1937 Décret du 30 janvier 1954 Décret du 29 décembre 1954	X	Dahir du 31 mars 1937 Décret du 30 janvier 1954 Décret du 29 décembre 1954	Page 5 du rapport national
5	Mise au point	X	Dahir du 14 avril 1914 Loi n° 03-03 (loi antiterroriste)	X	Dahir du 14 avril 1914 Loi n° 03-03 (loi antiterroriste)	La loi marocaine interdit la mise au point d'armes de destruction massive. Page 5 du rapport national

* Amendé par les Dahir du 26 mai et du 8 juillet 1941, du 19 février 1949, du 18 septembre 1954 et du 3 septembre 1955.

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
6	Transport	X	Dahir du 11 mars 1936 Texte du 2 mars 1938 Dahir du 30 janvier 1954 Loi n° 03-03 (loi antiterroriste)	X	Dahir du 11 mars 1936 Texte du 2 mars 1938 Dahir du 30 janvier 1954 Loi n° 03-03 (loi antiterroriste)	Page 5 du rapport national
7	Transfert	X	Dahir du 14 avril 1914 Dahir du 11 mars 1936 Dahir du 31 mars 1937	X	Dahir du 14 avril 1914 Dahir du 11 mars 1936 Dahir du 31 mars 1937	
8	Utilisation	X	Dahir du 14 avril 1914 Dahir du 2 janvier 1932 Loi n° 03-03 (loi antiterroriste)	X	Dahir du 14 avril 1914 Dahir du 2 janvier 1932 Loi n° 03-03 (loi antiterroriste)	Page 5 du rapport national
9	Complicité active de l'une ou plusieurs des activités susmentionnées	X	Dahir du 14 avril 1914 Dahir du 11 mars 1936 Dahir du 31 mars 1937	X	Dahir du 14 avril 1914 Dahir du 11 mars 1936 Dahir du 31 mars 1937	
10	Facilitation d'activités susmentionnées	X	Dahir du 2 janvier 1932 Dahir du 11 mars 1936 Dahir du 2 mars 1938 Dahir du 30 janvier 1954 Dahir du 29 décembre 1954	X	Dahir du 2 janvier 1932 Dahir du 11 mars 1936 Dahir du 2 mars 1938 Dahir du 30 janvier 1954 Dahir du 29 décembre 1954	
11	Financement d'activités susmentionnées	X	Dahir du 2 décembre 1992 Loi n° 03-03 (loi antiterroriste)	X	Dahir du 2 décembre 1992 Loi n° 03-03 (loi antiterroriste)	
12	Activités susmentionnées concernant les vecteurs	X		X		
13	Participation d'acteurs non étatiques à des activités susmentionnées	X		X		

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
14	Autres	X	<p>Dahir du 2 septembre 1958 sur la répression des infractions à la législation aux armes, munitions et engins explosifs</p> <p>Processus d'élaboration de mesures nationales pour interdire et empêcher la mise au point, le stockage, l'acquisition et la conservation des agents toxiques, armes et vecteurs sur le territoire national ou en quelque lieu placé sous la juridiction ou le contrôle du Maroc</p>			

Paragraphe 2 – Armes chimiques

État : Maroc

Date du rapport : 28 octobre 2004

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Fabrication/production	X	Dahir du 14 avril 1914 sur la fabrication d'explosifs Loi n° 03-03 (loi antiterroriste)	X	Dahir du 14 avril 1914 sur la fabrication d'explosifs Loi n° 03-03 (loi antiterroriste)	Le Maroc ne produit pas d'armes chimiques. La loi marocaine interdit la production d'armes chimiques. (p. 3, par. 9, du rapport national) Page 5 du rapport national
2	Acquisition	X	Dahir du 14 janvier 1914 Dahir du 31 mars 1937 Dahir du 2 décembre 1992 Décret du 30 janvier 1954	X	Dahir du 14 janvier 1914 Dahir du 31 mars 1937 Dahir du 2 décembre 1992 Décret du 30 janvier 1954	Page 5 du rapport national
3	Possession	X	Dahir du 31 mars 1937 Loi n° 03-03 (loi antiterroriste)	X	Dahir du 31 mars 1937 Loi n° 03-03 (loi antiterroriste)	Page 4 du rapport national
4	Constitution de stocks	X	Dahir du 31 mars 1937 Décret du 30 janvier 1954 Décret du 29 décembre 1954	X	Dahir du 31 mars 1937 Décret du 30 janvier 1954 Décret du 29 décembre 1954	Page 5 du rapport national
5	Mise au point	X	Dahir du 14 avril 1914 Loi n° 03-03 (loi antiterroriste)	X	Dahir du 14 avril 1914 Loi n° 03-03 (loi antiterroriste)	La loi marocaine interdit la production et la mise au point d'armes de destruction massive. Page 5 du rapport national

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
6	Transport	X	Dahir du 11 mars 1936 Texte du 2 mars 1938 Décret du 29 décembre 1954 Loi n° 03-03 (loi antiterroriste)	X	Dahir du 11 mars 1936 Texte du 2 mars 1938 Décret du 29 décembre 1954 Loi n° 03-03 (loi antiterroriste)	Page 5 du rapport national
7	Transfert	X	Dahir du 14 avril 1914 Dahir du 11 mars 1936 Dahir du 31 mars 1937	X	Dahir du 14 avril 1914 Dahir du 11 mars 1936 Dahir du 31 mars 1937	
8	Utilisation	X	Dahir du 14 avril 1914 Dahir du 2 janvier 1932 Loi n° 03-03 (loi antiterroriste) Décret viziriel du 18 février 1938 Décret viziriel du 4 juillet 1939	X	Dahir du 14 avril 1914 Dahir du 2 janvier 1932 Loi n° 03-03 (loi antiterroriste) Décret viziriel du 18 février 1938 Décret viziriel du 4 juillet 1939	Page 5 du rapport national
9	Complicité active de l'une ou plusieurs des activités susmentionnées	X	Dahir du 14 avril 1914 Dahir du 11 mars 1936 Dahir du 31 mars 1937	X	Dahir du 14 avril 1914 Dahir du 11 mars 1936 Dahir du 31 mars 1937	
10	Facilitation d'activités susmentionnées	X	Dahir du 2 janvier 1932 Dahir du 11 mars 1936 Dahir du 2 mars 1938 Dahir du 30 janvier 1954 Décret du 29 décembre 1954	X	Dahir du 2 janvier 1932 Dahir du 11 mars 1936 Dahir du 2 mars 1938 Dahir du 30 janvier 1954 Décret du 29 décembre 1954	
11	Financement d'activités susmentionnées	X	Dahir du 2 décembre 1992 Loi n° 03-03 (loi antiterroriste)	X	Dahir du 2 décembre 1992 Loi n° 03-03 (loi antiterroriste)	
12	Activités susmentionnées concernant les vecteurs	X		X		
13	Participation d'acteurs non étatiques à des activités susmentionnées	X		X		

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
14	Autres	X	<p>Dahir du 2 septembre 1958 relatif à la répression des infractions à la législation sur les armes, les munitions et les engins explosifs</p> <p>La législation/loi sur l'application de la Convention sur les armes chimiques, notamment les interdictions, déclarations, inspections et sanctions est entrée en vigueur après l'adoption, le 8 juillet 2004, du nouveau décret portant création de la Commission nationale sur l'application de la Convention sur les armes chimiques.</p> <p>La Commission nationale sur les armes chimiques est créée en vertu du décret n° 2-04-472 du 17 janvier 2005.</p>	X		

Paragraphe 2 – Armes nucléaires

État : Maroc

Date du rapport : 28 octobre 2004

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Fabrication/production	X	Dahir du 14 avril 1914 sur la fabrication d'explosifs Loi n° 03-03 (loi antiterroriste) Décret n° 2-97-30 du 28 octobre 1997 relatif au Centre national de radioprotection	X	Dahir du 14 avril 1914 sur la fabrication d'explosifs Loi n° 03-03 (loi antiterroriste) Décret n° 2-97-30 du 28 octobre 1997 relatif au Centre national de radioprotection	Le Maroc ne produit pas d'armes nucléaires. La loi marocaine interdit la production d'armes de destruction massive (p. 3, par. 9, du rapport national). Page 5 du rapport national
2	Acquisition	X	Dahir du 14 janvier 1914 Dahir du 31 mars 1937 Dahir du 2 décembre 1992 Décret du 30 janvier 1954 Décret n° 2-97-30 du 28 octobre 1997 relatif à la protection contre les rayonnements ionisants	X	Dahir du 14 janvier 1914 Dahir du 31 mars 1937 Dahir du 2 décembre 1992 Décret du 30 janvier 1954 Décret n° 2-97-30 du 28 octobre 1997 relatif à la protection contre les rayonnements ionisants	Page 5 du rapport national
3	Possession	X	Dahir du 31 mars 1937 Loi n° 03-03 (loi antiterroriste) Décret n° 2-97-30 du 28 octobre 1997 au Centre national de radioprotection	X	Dahir du 31 mars 1937 Loi n° 03-03 (loi antiterroriste) Décret n° 2-97-30 du 28 octobre 1997 au Centre national de radioprotection	Page 4 du rapport national

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
4	Constitution de stocks	X	Dahir du 31 mars 1937 Décret du 30 janvier 1954 Décret du 29 décembre 1954 Décret n° 2-97-30 du 28 octobre 1997 relatif au Centre national de radioprotection	X	Dahir du 31 mars 1937 Décret du 30 janvier 1954 Décret du 29 décembre 1954 Décret n° 2-97-30 du 28 octobre 1997 relatif au Centre national de radioprotection	Page 5 du rapport national
5	Mise au point	X	 Dahir du 14 avril 1914 Loi n° 03-03 (loi antiterroriste)	X	 Dahir du 14 avril 1914 Loi n° 03-03 (loi antiterroriste)	La loi marocaine interdit la production et la mise au point d'armes de destruction massive. Page 5 du rapport national
6	Transport	X	Dahir du 11 mars 1936 Texte du 2 mars 1938 Décret du 29 décembre 1954 Loi no 03-03 (loi antiterroriste) Décret n° 2-97-30 du 28 octobre 1997 relatif au Centre national de radioprotection	X	Dahir du 11 mars 1936 Texte du 2 mars 1938 Décret du 29 décembre 1954 Loi no 03-03 (loi antiterroriste) Décret n° 2-97-30 du 28 octobre 1997 relatif au Centre national de radioprotection	Page 5 du rapport national
7	Transfert	X	Dahir du 14 avril 1914 Dahir du 11 mars 1936 Dahir du 31 mars 1937 Décret n° 2-97-30 du 28 octobre 1997 relatif au Centre national de radioprotection	X	Dahir du 14 avril 1914 Dahir du 11 mars 1936 Dahir du 31 mars 1937 Décret n° 2-97-30 du 28 octobre 1997 relatif au Centre national de radioprotection	
8	Utilisation	X	Dahir du 14 avril 1914 Dahir du 2 janvier 1932 Loi n° 03-03 (loi antiterroriste) Décret n° 2-97-30 du 28 octobre 1997 relatif au Centre national de radioprotection	X	Dahir du 14 avril 1914 Dahir du 2 janvier 1932 Loi n° 03-03 (loi antiterroriste) Décret n° 2-97-30 du 28 octobre 1997 au Centre national de radioprotection	Page 5 du rapport national
9	Complicité active de l'une ou plusieurs des activités susmentionnées	X	Dahir du 14 avril 1914 Dahir du 11 mars 1936 Dahir du 31 mars 1937	X	Dahir du 14 avril 1914 Dahir du 11 mars 1936 Dahir du 31 mars 1937	

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
10	Facilitation d'activités susmentionnées	X	Dahir du 2 janvier 1932 Dahir du 11 mars 1936 Dahir du 2 mars 1938 Dahir du 30 janvier 1954 Décret du 29 décembre 1954	X	Dahir du 2 janvier 1932 Dahir du 11 mars 1936 Dahir du 2 mars 1938 Dahir du 30 janvier 1954 Décret du 29 décembre 1954	
11	Financement d'activités susmentionnées	X	Dahir du 2 décembre 1992 Loi n° 03-03 (loi antiterroriste) Décret n° 2-97-30 du 28 octobre 1997 relatif au Centre national de radioprotection	X	Dahir du 2 décembre 1992 Loi n° 03-03 (loi antiterroriste) Décret n° 2-97-30 du 28 octobre 1997 relatif au Centre national de radioprotection	
12	Activités susmentionnées concernant les vecteurs	X		X		
13	Participation d'acteurs non étatiques à des activités susmentionnées	X		X		
14	Autres	X	Dahir du 2 septembre 1958 sur la répression des infractions à la législation sur les armes, les munitions et les engins explosifs Décret du 5 mai 1993 sur la création du <i>Conseil national de l'énergie nucléaire</i> (CNEN) Décret du 7 décembre 1994 relatif à l'autorisation et au contrôle des installations nucléaires. Ce décret définit les règles d'autorisation et de contrôle des installations nucléaires et désigne le Ministère de l'énergie et des mines comme l' <i>Autorité nationale chargée de la réglementation relative à la sûreté nucléaire</i> (autorisation et contrôle des installations nucléaires).			

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
	Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
		<p>Décret du 9 novembre 1995 relatif à la création de la <i>Commission nationale de la sûreté nucléaire (CNSN)</i>: Commission consultative auprès du Ministère de l'énergie et des mines</p> <p><i>Centre national de radioprotection (CNRP)</i> : décret du 28 octobre 1997 sur la protection contre les rayonnements ionisants</p> <p><i>Centre national de l'énergie des sciences et des techniques nucléaires (CNESTEN)</i></p> <p>Commission permanente de suivi des affaires nucléaires (COPSAN) : créée en janvier 2001 en coopération avec l'AIEA et directement rattachée au Premier Ministre. La Commission est chargée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'élaborer un projet de loi sur la sûreté et la sécurité nucléaire et radiologique; et - De faire des recommandations sur la création d'une Autorité nationale de la sûreté. Ce projet est sur le point d'être adopté. 			

Paragraphe 3 a) et b) – Surveillance, sécurité et protection physique des armes biologiques et des éléments connexes

État : Maroc

Date du rapport : 28 octobre 2004

Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes biologiques et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Mesures de surveillance au stade de la fabrication	X				Le Maroc ne produit pas d'armes biologiques.
2	Mesures de surveillance au stade de l'utilisation					
3	Mesures de surveillance des stocks					
4	Mesures de surveillance lors du transport					
5	Autres mesures de surveillance					
6	Mesures de sécurité au stade de la fabrication					
7	Mesures de sécurité au stade de l'utilisation					
8	Mesures de sécurité concernant les stocks					
9	Mesures de sécurité lors du transport			X	Ports : respect du Code ISPS; mise en place dans les ports commerciaux de systèmes d'information automatisés (AIS) et de systèmes de gestion du trafic (VST) ou de systèmes d'aide de pointage radar automatique (ARPA). Aéroports : diverses mesures conformément aux normes de l'OACI.	Pages 5 et 6 du rapport national
10	Autres mesures de sécurité	X	Dahir du 30 janvier 1954	X	Dahir du 30 janvier 1954	

Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes biologiques et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
11	Réglementation de la protection physique des installations, des matières et du transport					
12	Octroi de licences/homologation des installations/habilitation du personnel manipulant des matières biologiques					
13	Habilitation du personnel					
14	Mesures de surveillance, de sécurité et de protection physique applicables aux vecteurs					
15	Réglementations concernant le génie génétique					
16	Autres textes de loi et réglementations ayant trait à la sécurité et à la protection des matières biologiques					
17	Autres					

Paragraphe 3 a) et b) – Surveillance, sécurité et protection physique des armes chimiques et des éléments connexes

État : Maroc

Date du rapport : 28 octobre 2004

Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes chimiques et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Mesures de surveillance au stade de la fabrication					Le Maroc ne produit pas d'armes chimiques.
2	Mesures de surveillance au stade de l'utilisation	X	Dahir du 14 avril 1914	X	Dahir du 14 avril 1914	
3	Mesures de surveillance des stocks	X	Dahir du 31 mars 1937 Dahir du 30 janvier 1954 Dahir du 29 décembre 1954	X	Dahir du 31 mars 1937 Dahir du 30 janvier 1954 Dahir du 29 décembre 1954	
4	Mesures de surveillance lors du transport	X	Dahir du 2 mars 1938 Dahir du 30 janvier 1954	X	Dahir du 2 mars 1938 Dahir du 30 janvier 1954	
5	Autres mesures de surveillance					
6	Mesures de sécurité au stade de la fabrication					
7	Mesures de sécurité au stade de l'utilisation					
8	Mesures de sécurité concernant les stocks	X	Dahir du 30 janvier 1954	X	Dahir du 30 janvier 1954	
9	Mesures de sécurité lors du transport			X	Ports : respect du Code ISPS; mise en place dans les ports commerciaux de systèmes d'information automatisés (AIS) et de systèmes de gestion du trafic (VST) ou de systèmes d'aide de pointage radar automatique (ARPA). Aéroports : diverses mesures conformément aux normes de l'OACI.	Pages 5 et 6 du rapport national

Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes chimiques et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
10	Autres mesures de sécurité					
11	Réglementation de la protection physique des installations, des matières et du transport					
12	Homologation des installations chimiques/habilitation des entités/autorisation de l'utilisation des matières					
13	Habilitation du personnel					
14	Mesures de surveillance, de sécurité et de protection physique applicables aux vecteurs					
15	Autorité nationale chargée de la Convention sur les armes chimiques	X	Ministère des affaires étrangères et de la coopération			
16	Déclaration à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques des produits chimiques inscrits aux tableaux 1, 2 et 3 de la Convention sur les armes chimiques	X	Déclarations annuelles			Page 3 du rapport national
17	Mesures de surveillance, de sécurité et de protection physique applicables aux armes chimiques obsolètes					
18	Autres textes de loi et réglementations ayant trait au contrôle des matières chimiques					
19	Autres			X	Six inspections menées en application de la Convention sur les armes chimique (2000, 2002, 2003, 2004 et 2005).	Page 3 du rapport national

Paragraphe 3 a) et b) – Surveillance, sécurité et protection physique des armes nucléaires et des éléments connexes

État : Maroc

Date du rapport : 28 octobre 2004

Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes nucléaires et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Mesures de surveillance au stade de la fabrication	X	Loi n° 005.71 du 12 octobre 1971 relative à la protection contre les rayonnements ionisants et décret d'application n° 2-97-30 du 28 octobre 1997	X	Loi n° 005.71 du 12 octobre 1971 relative à la protection contre les rayonnements ionisants et décret d'application n° 2-97-30 du 28 octobre 1997	Le Maroc ne produit pas d'armes ni de matières nucléaires
2	Mesures de surveillance au stade de l'utilisation	X	Loi n° 005.71 du 12 octobre 1971 relative à la protection contre les rayonnements ionisants et décret d'application n° 2-97-30 du 28 octobre 1997	X	Dahir du 14 avril 1914 Loi n° 005.71 du 12 octobre 1971 relative à la protection contre les rayonnements ionisants et décret d'application n° 2-97-30 du 28 octobre 1997	
3	Mesures de surveillance des stocks	X	Loi n° 005.71 du 12 octobre 1971 relative à la protection contre les rayonnements ionisants et décret d'application n° 2-97-30 du 28 octobre 1997	X	Dahir du 31 mars 1937 Dahir du 30 janvier 1954 Dahir du 29 décembre 1954 Loi n° 005.71 du 12 octobre 1971 relative à la protection contre les rayonnements ionisants et décret d'application n° 2-97-30 du 28 octobre 1997	
4	Mesures de surveillance lors du transport	X	Dahir du 2 mars 1938 Dahir du 30 janvier 1954 Centre national de radioprotection (CNRP) : décret n° 2-97-30 du 28 octobre 1997	X	Dahir du 2 mars 1938 Dahir du 30 janvier 1954 Centre national de radioprotection (CNRP) : décret n° 2-97-30 du 28 octobre 1997	

Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes nucléaires et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
5	Autres mesures de surveillance		Loi n° 005.71 du 12 octobre 1971 relative à la protection contre les rayonnements ionisants et décret d'application n° 2-97-30 du 28 octobre 1997 Décret du 7 décembre 1994	X	Loi n° 005.71 du 12 octobre 1971 relative à la protection contre les rayonnements ionisants et décret d'application n° 2-97-30 du 28 octobre 1997 Décret du 7 décembre 1994	Page 4 du rapport national
6	Mesures de sécurité au stade de la fabrication	X	Pas de production			Le Maroc ne produit pas d'armes ni de matières nucléaires
7	Mesures de sécurité au stade de l'utilisation	X	Loi n° 005.71 du 12 octobre 1971 relative à la protection contre les rayonnements ionisants et décret d'application n° 2-97-30 du 28 octobre 1997	X	Loi n° 005.71 du 12 octobre 1971 relative à la protection contre les rayonnements ionisants et décret d'application n° 2-97-30 du 28 octobre 1997	Page 4 du rapport national
8	Mesures de sécurité concernant les stocks	X	Loi n° 005.71 du 12 octobre 1971 relative à la protection contre les rayonnements ionisants et décret d'application n° 2-97-30 du 28 octobre 1997	X	Loi n° 005.71 du 12 octobre 1971 relative à la protection contre les rayonnements ionisants et décret d'application n° 2-97-30 du 28 octobre 1997	Page 4 du rapport national
9	Mesures de sécurité lors du transport	X	Loi n° 005.71 du 12 octobre 1971 relative à la protection contre les rayonnements ionisants et décret d'application n° 2-97-30 du 28 octobre 1997	X	Ports : respect du Code ISPS; mise en place dans les ports commerciaux de systèmes d'information automatisés (AIS) et de systèmes de gestion du trafic (VST) ou de systèmes d'aide de pointage radar automatique (ARPA) Aéroports : diverses mesures conformément aux normes de l'OACI	Pages 5 et 6 du rapport national
10	Autres mesures de sécurité		Loi n° 005.71 du 12 octobre 1971 relative à la protection contre les rayonnements ionisants et décret		Loi n° 005.71 du 12 octobre 1971 relative à la protection contre les rayonnements ionisants et décret	

	Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes nucléaires et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
			d'application n° 2-97-30 du 28 octobre 1997 Décret du 7 décembre 1994		d'application n° 2-97-30 du 28 octobre 1997	Page 4 du rapport national
11	Réglementation de la protection physique des installations, des matières et du transport					
12	Homologation des installations nucléaires/habilitation des entités/autorisation de l'utilisation des matières	X	Loi n° 005.71 du 12 octobre 1971 relative à la protection contre les rayonnements ionisants et décret d'application n° 2-97-30 du 28 octobre 1997 Décret du 7 décembre 1994 : autorisation préalable			Page 4 du rapport national
13	Habilitation du personnel					
14	Mesures de surveillance, de sécurité et de protection physique applicables aux vecteurs					
15	Autorité nationale chargée de la réglementation	X	Le Ministère de l'énergie et des mines est l'autorité chargée de la réglementation relative à l'autorisation et au contrôle des installations nucléaires (décret du 7 décembre 1994) Le Centre national de radioprotection (CNRP) (décret du 28 octobre 1997) est l'autorité chargée de la réglementation relative aux autres pratiques et sources de rayonnement			

Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes nucléaires et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
16	Accords de garanties de l'AIEA	X	1. Accord de garanties généralisées signé en janvier 1973 2. Protocole additionnel signé en septembre 2004			Page 3 du rapport national
17	Code de conduite de l'AIEA sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives	X	Notification à l'AIEA de l'acceptation du Code de conduite			Page 3 du rapport national
18	Base de données de l'AIEA sur le trafic de matières nucléaires et autres sources radioactives	X	Participation au programme sur la base de données			< http://www.iaea.org/About/Policy/GC/GC42/Documents/gc42-17.html >
19	Autres accords concernant l'AIEA		Toutes les conventions relatives à la sûreté nucléaire			Page 3 du rapport national
20	Autres textes de loi et réglementations internes concernant les matières nucléaires, y compris ceux ayant trait à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires	X	Accord bilatéral avec le Département de l'énergie des États-Unis sur la sécurité physique, signé en avril 2004			Page 3 du rapport national
21	Autres	X	Contacts : – Ministère des affaires étrangères et de la coopération – Ministère de l'énergie et des mines – Commission permanente de suivi des affaires nucléaires L'élaboration des projets de textes concernant la sûreté du transport et la gestion des			

Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes nucléaires et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
	Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
		<p>déchets est sur le point d'être achevée</p> <p>La loi sur la responsabilité civile en cas de dommages nucléaires a été adoptée le 20 janvier 2005</p> <p>Un projet de décret sur la protection physique des matières nucléaires est en cours d'élaboration</p>			

Paragraphe 3 c) et d) et questions connexes évoquées aux paragraphes 6 et 10
– Contrôle des armes biologiques et des éléments connexes

État : Maroc

Date du rapport : 28 octobre 2004

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes biologiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Surveillance des frontières	X	Dahir du 11 mars 1936 Dahir du 31 mars 1937 Dahir du 2 septembre 1958	X	Dahir du 11 mars 1936 Dahir du 31 mars 1937 Dahir du 2 septembre 1958	Page 4 du rapport national
2	Moyens techniques prévus pour la surveillance des frontières			X	<i>Ports</i> : respect du Code ISPS; mise en place dans les ports commerciaux de systèmes d'information automatisés (AIS) et de systèmes de gestion du trafic (VST) ou de systèmes d'aide de pointage radar automatique (ARPA) <i>Aéroports</i> : diverses mesures conformément aux normes de l'OACI	
3	Contrôle des opérations de courtage, de commercialisation et de négociation ou de toute activité visant à faciliter la vente de biens et de technologies	X	Dahir du 14 janvier 1914 Dahir du 31 mars 1937 Décret du 30 janvier 1954 Dahir du 2 décembre 1992	X	Dahir du 14 janvier 1914 Dahir du 31 mars 1937 Décret du 30 janvier 1954 Dahir du 2 décembre 1992	
4	Organismes et autorités chargés de l'application des mesures					
5	Législation relative au contrôle des exportations	X	Dahir du 11 mars 1936	X	Dahir du 11 mars 1936	
6	Régime de licences					
7	Octroi de licences individuelles					

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes biologiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
8	Octroi de licences générales					
9	Déroptions au régime de licences					
10	Conditions d'octroi de licences pour les biens susceptibles d'être exportés/visas					
11	Autorité nationale chargée de délivrer les autorisations					
12	Examen interinstitutions des licences					
13	Listes de contrôle					
14	Mise à jour des listes					
15	Mesures applicables aux technologies					
16	Mesures applicables aux vecteurs					
17	Contrôle des utilisateurs finals					
18	Mesures d'application générale					
19	Transferts immatériels					
20	Contrôle des biens en transit	X	Dahir du 11 mars 1936	X	Dahir du 11 mars 1936	
21	Contrôle des transbordements	X	Dahir du 11 mars 1936	X	Dahir du 11 mars 1936	
22	Contrôle des réexportations					
23	Contrôle du financement					
24	Contrôle des services de transport					
25	Contrôle des importations	X	Dahir du 14 janvier 1914 Dahir du 31 mars 1937 Décret du 30 janvier 1954 Dahir du 2 décembre 1992	X	Dahir du 14 janvier 1914 Dahir du 31 mars 1937 Décret du 30 janvier 1954 Dahir du 2 décembre 1992	

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes biologiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
26	Principe d'extraterritorialité					
27	Autres	X	Contact : Ministère des affaires étrangères et de la coopération			

Paragraphe 3 c) et d) et questions connexes évoquées aux paragraphes 6 et 10
– Contrôle des armes chimiques et des éléments connexes

État : Maroc

Date du rapport : 28 octobre 2004

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes chimiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Surveillance des frontières	X	Dahir du 11 mars 1936 Dahir du 31 mars 1937 Dahir du 2 septembre 1958	X	Dahir du 11 mars 1936 Dahir du 31 mars 1937 Dahir du 2 septembre 1958	Page 4 du rapport national
2	Moyens techniques prévus pour la surveillance des frontières				<i>Ports</i> : respect du Code ISPS; mise en place dans les ports commerciaux de systèmes d'information automatisés (AIS) et de systèmes de gestion du trafic (VST) ou de systèmes d'aide de pointage radar automatique (ARPA) <i>Aéroports</i> : diverses mesures conformément aux normes de l'OACI	Page 5 du rapport national
3	Contrôle des opérations de courtage, de commercialisation et de négociation ou de toute activité visant à faciliter la vente de biens et de technologies	X	Dahir du 14 janvier 1914 Dahir du 31 mars 1937 Décret du 30 janvier 1954 Dahir du 2 décembre 1992	X	Dahir du 14 janvier 1914 Dahir du 31 mars 1937 Décret du 30 janvier 1954 Dahir du 2 décembre 1992	
4	Organismes et autorités chargés de l'application des mesures					
5	Législation relative au contrôle des exportations	X	Dahir du 11 mars 1936	X	Dahir du 11 mars 1936	
6	Régime de licences					
7	Octroi de licences individuelles					
8	Octroi de licences générales					

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes chimiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
9	Dérogations au régime de licences					
10	Conditions d'octroi de licences pour les biens susceptibles d'être exportés/visas					
11	Autorité nationale chargée de délivrer les autorisations					
12	Examen interinstitutions des licences					
13	Listes de contrôle					
14	Mise à jour des listes					
15	Mesures applicables aux technologies					
16	Mesures applicables aux vecteurs					
17	Contrôle des utilisateurs finals					
18	Mesures d'application générale					
19	Transferts immatériels					
20	Contrôle des biens en transit	X	Dahir du 11 mars 1936	X	Dahir du 11 mars 1936	
21	Contrôle des transbordements	X		X		
22	Contrôle des réexportations					
23	Contrôle du financement					
24	Contrôle des services de transport					
25	Contrôle des importations	X	Dahir du 14 janvier 1914 Dahir du 31 mars 1937 Décret du 30 janvier 1954 Dahir du 2 décembre 1992	X	Dahir du 14 janvier 1914 Dahir du 31 mars 1937 Décret du 30 janvier 1954 Dahir du 2 décembre 1992	

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes chimiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
26	Principe d'extraterritorialité					
27	Autres	X	<p>Un projet de loi incriminant la production et l'utilisation d'armes chimiques est en cours d'élaboration</p> <p>Un projet de décret sur la création d'une agence nationale, qui sera chargée de la coordination avec l'AIEA et du contrôle de l'application de la Convention sur les armes chimiques, a été adopté par le Conseil du Gouvernement en juin 2004</p> <p>Le Ministère de la justice examine actuellement un projet de loi sur les matières chimiques</p> <p>Le Secrétariat général du Gouvernement examine actuellement un projet de loi relatif à l'application de la Convention sur les armes chimiques</p> <p>Un projet de programme national de protection contre les armes chimiques est en cours d'élaboration</p> <p>Le Département chargé de la Protection civile élabore actuellement un plan d'urgence</p>			

Paragraphe 3 c) et d) et questions connexes évoquées aux paragraphes 6 et 10
– Contrôle des armes nucléaires et des éléments connexes

État : Maroc

Date du rapport : 28 octobre 2004

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes nucléaires et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Surveillance des frontières	X	Dahir du 11 mars 1936 Dahir du 31 mars 1937 Dahir du 2 septembre 1958	X	Dahir du 11 mars 1936 Dahir du 31 mars 1937 Dahir du 2 septembre 1958	Page 4 du rapport national
2	Moyens techniques prévus pour la surveillance des frontières			X	<i>Ports</i> : respect du Code ISPS; mise en place dans les ports commerciaux de systèmes d'information automatisés (AIS) et de systèmes de gestion du trafic (VST) ou de systèmes d'aide de pointage radar automatique (ARPA) <i>Aéroports</i> : diverses mesures conformément aux normes de l'OACI	Page 5 du rapport national
3	Contrôle des opérations de courtage, de commercialisation et de négociation ou de toute activité visant à faciliter la vente de biens et de technologies	X	Dahir du 14 janvier 1914 Dahir du 31 mars 1937 Décret du 30 janvier 1954 Dahir du 2 décembre 1992	X	Dahir du 14 janvier 1914 Dahir du 31 mars 1937 Décret du 30 janvier 1954 Dahir du 2 décembre 1992	
4	Organismes et autorités chargés de l'application des mesures					
5	Législation relative au contrôle des exportations	X	Dahir du 11 mars 1936	X	Dahir du 11 mars 1936	
6	Régime de licences					
7	Octroi de licences individuelles					
8	Octroi de licences générales					

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes nucléaires et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
9	Dérogations au régime de licences					
10	Conditions d'octroi de licences pour les biens susceptibles d'être exportés/visas					
11	Autorité nationale chargée de délivrer les autorisations		Centre national de radioprotection (CNRP)			Page 4 du rapport national
12	Examen interinstitutions des licences					
13	Listes de contrôle					
14	Mise à jour des listes					
15	Mesures applicables aux technologies					
16	Mesures applicables aux vecteurs					
17	Contrôle des utilisateurs finals					
18	Mesures d'application générale					
19	Transferts immatériels					
20	Contrôle des biens en transit	X	Dahir du 11 mars 1936	X	Dahir du 11 mars 1936	
21	Contrôle des transbordements	X	Dahir du 11 mars 1936	X	Dahir du 11 mars 1936	
22	Contrôle des réexportations					
23	Contrôle du financement					
24	Contrôle des services de transport					
25	Contrôle des importations	X	Décret du 28 octobre 1997 (Centre national de radioprotection) Dahir du 31 mars 1937	X	Dahir du 31 mars 1937	Page 4 du rapport national

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes nucléaires et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
26	Principe d'extraterritorialité					
27	Autres					

Paragraphes 6, 7 et 8 d) – Listes de contrôle, assistance, information

État : Maroc

Date du rapport : 28 octobre 2004

Pouvez-vous donner des informations sur les questions suivantes?		Oui		Observations
1	Listes de contrôle – biens/matériel/ matières/technologies			
2	Listes de contrôle – autres			
3	Assistance offerte			
4	Assistance demandée	Oui		
5	Programmes d'assistance en place (bilatéraux/plurilatéraux/ multilatéraux)			
6	Information à l'intention des industriels			
7	Information à l'intention du public			

Annexe

Conventions et traités internationaux dans le domaine du désarmement auxquels le Maroc a adhéré

<i>Convention ou traité</i>	<i>Lieu et date d'adoption</i>	<i>Entrée en vigueur de l'instrument</i>	<i>Signature par le Maroc</i>	<i>Ratification par le Maroc</i>
1. Protocole concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques	17 juin 1925, Genève	8 février 1928	27 juillet 1970	7 octobre 1970
2. Statut de l'Agence internationale de l'énergie atomique	23 octobre 1956, New York	29 juillet 1957	8 juin 1957	17 septembre 1957
3. Accord sur les privilèges et immunités de l'AIEA	1 ^{er} juillet 1959, Genève	30 mars 1977	17 décembre 1976	30 mars 1977
4. Convention de Vienne relative à la responsabilité civile en matière de dommages nucléaires	21 mai 1963, Vienne	12 novembre 1977	30 novembre 1984	_____
5. Traité interdisant les essais des armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau	5 août 1963, Moscou	10 octobre 1963	30 août 1963	1 ^{er} février 1966
6. Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes	27 janvier 1967	10 octobre 1967		22 décembre 1967
7. Accord sur le sauvetage des astronautes, le retour des astronautes et la restitution des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique	22 avril 1968, Londres, Washington, New York	3 décembre 1968	27 juillet 1970	20 novembre 1970
8. Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires	1 ^{er} juillet 1968, Londres, Moscou, Washington	5 mars 1970	1 ^{er} juillet 1968	27 novembre 1970
Accord de garanties avec l'AIEA			30 mars 1973	

<i>Convention ou traité</i>	<i>Lieu et date d'adoption</i>	<i>Entrée en vigueur de l'instrument</i>	<i>Signature par le Maroc</i>	<i>Ratification par le Maroc</i>
Protocole additionnel aux accords de garanties avec l'AIEA	15 mai 1997	Juin 1997	22 septembre 2004	
9. Amendement de l'article VI du Statut de l'AIEA	28 septembre 1970, New York	1 ^{er} juin 1973	_____	25 juin 1971
10. Traité interdisant de placer des armes nucléaires et autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans ainsi que dans leur sous-sol	11 février 1971, Londres, Moscou, Washington	18 mai 1972	18 février 1971	26 juillet 1971
11. Convention sur la responsabilité internationale relative aux dommages causés par des objets spatiaux	29 mars 1972, Moscou, Londres, Washington	1 ^{er} septembre 1972		15 mars 1983
12. Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi d'armes bactériologiques (biologiques) ou toxiques et sur leur destruction	10 avril 1972, Washington	26 mars 1975	2 mai 1972	21 mars 2002
13. Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique	14 janvier 1975	15 septembre 1976		Procédure en phase finale
14. Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles	18 mai 1977, Genève	5 octobre 1978	18 mai 1977	_____
15. Accord régissant les activités des États sur la Lune et les autres corps célestes	18 décembre 1979, New York	11 juillet 1984		20 février 1993
16. Convention sur la protection physique des matières nucléaires	26 octobre 1979, Vienne	8 février 1987	25 juillet 1980	23 juillet 2002
17. Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées	10 octobre 1980, Genève	2 décembre 1983	10 avril 1981	19 mars 2002

<i>Convention ou traité</i>	<i>Lieu et date d'adoption</i>	<i>Entrée en vigueur de l'instrument</i>	<i>Signature par le Maroc</i>	<i>Ratification par le Maroc</i>
comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination				
– Protocole IV relatif aux armes de laser aveuglantes				
18. Convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire	26 septembre 1986, Vienne	26 septembre 1986	26 septembre 1986	7 octobre 1993
19. Convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique	26 septembre 1986, Vienne	26 février 1987	26 septembre 1987	7 octobre 1993
20. Protocole commun relatif à l'application de la Convention de Vienne et de la Convention de Paris (responsabilité civile en matière de dommages nucléaires)	21 septembre 1988	27 avril 1992	21 septembre 1988	9 novembre 1992
21. Accord de coopération régionale pour l'Afrique sur le développement, la recherche et la formation dans le domaine de la science et de la technologie nucléaire (AFRA)	21 février 1990	_____		17 août 2000
22. Convention sur le marquage des explosifs plastiques et en feuilles aux fins de détection	1 ^{er} mars 1991			19 mars 1999
23. Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction	13 janvier 1993, Paris	29 avril 1997	13 janvier 1993	13 décembre 1995
24. Traité de Pelindaba	2 juin 1995 Pelindaba (Afrique du Sud)	_____	11 avril 1996	_____
25. Convention sur la sécurité nucléaire	17 juin 1994, Vienne	24 octobre 1996	10 décembre 1994	1 ^{er} décembre 1994
26. Protocole additionnel à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui	13 octobre 1995, Vienne	30 juillet 1998		19 mars 2002

<i>Convention ou traité</i>	<i>Lieu et date d'adoption</i>	<i>Entrée en vigueur de l'instrument</i>	<i>Signature par le Maroc</i>	<i>Ratification par le Maroc</i>
peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination				
27. Protocole II sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi des mines, pièges et autres dispositifs	3 mai 1996, Genève	3 décembre 1998	___ 1996	19 mars 2002
28. Traité d'interdiction complète des essais nucléaires	10 septembre 1996, Genève	_____	24 septembre 1996	17 avril 2000
29. Convention sur la réparation complémentaire des dommages nucléaires	12 septembre 1997, Vienne	_____	29 septembre 1997	6 juillet 1999
30. Protocole d'amendement de la Convention de Vienne relative à la responsabilité en matière de dommages nucléaires du 21 mai 1963	12 septembre 1997, Vienne	4 octobre 2003	29 septembre 1997	6 juillet 1999
31. Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs	29 septembre 1997, Vienne	16 juin 2001	29 septembre 1997	23 juillet 1999
32. Code de conduite international contre la prolifération des missiles balistiques	25 novembre 2002, La Haye		25 novembre 2002	_____